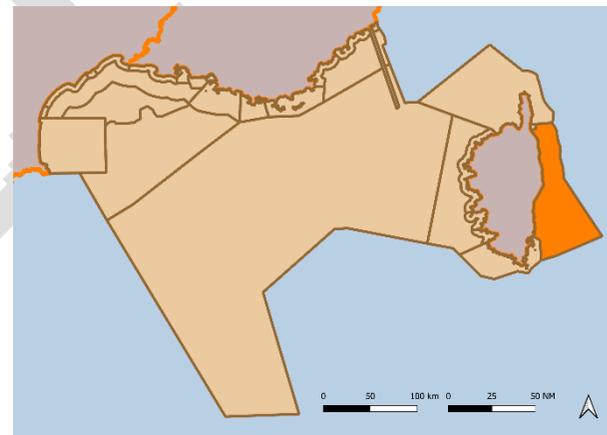


## 1. Présentation de la zone

### Vocation :

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces et en prenant en compte l'érosion du trait de côte, utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines par une exploitation durable conditionnée à une meilleure connaissance de la zone.

**La zone couvre environ 5250 km<sup>2</sup>**  
**La zone est couverte à 8% d'aires marines protégées, hors sanctuaire Pelagos.**  
**En 2024, la zone n'est couverte par aucune zone de protection forte.**



### a. Description de la zone

Bordée au Nord par le périmètre du parc naturel marin du Cap Corse et le port de Bastia, et au Sud par la partie Est des Bouches de Bonifacio, la zone s'étend à l'Est jusqu'à la limite des eaux sous souveraineté / juridiction revendiquée par la France. Tout au long de la plaine, le relief est peu accentué et constitué de fonds meubles. La plate-forme orientale varie entre 7 et 11 Km et le plateau se rétrécit à Bastia et Solenzara pour atteindre une longueur de 2,5 Km.

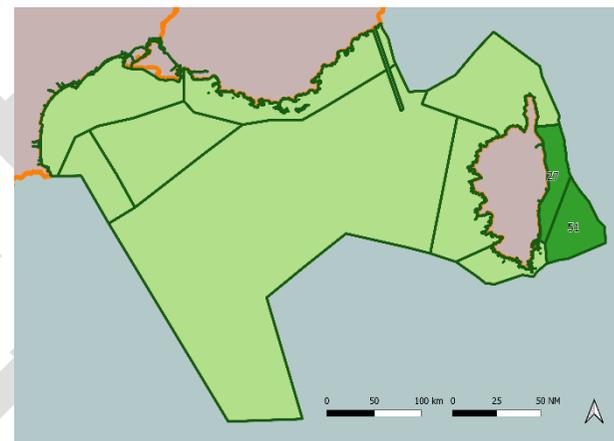
## b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

### Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Corse Est (27)
- Large Sud-Est Corse (51)

### Masses d'eau associées :

- FREC02c - Littoral bastiais
- FREC02d - Plaine orientale



### c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

---

#### Sites NATURA 2000 – Directive Habitats Faune Flore :

- Grand herbier de la côte orientale Corse (FR9402014)

#### Arrêtés Préfectoraux de protection Biotope (APPB) :

- APPB Îlot de Roscana (FR3800580)

#### Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) :

- Pelagos (FR5700003)

### d. Politique des sites et servitudes patrimoniales

---

#### Sites classés :

Aucun dans la zone

#### Sites inscrits :

Aucun dans la zone

#### Opération Grand Sites :

Aucune dans la zone

#### Patrimoine bâti :

Les monuments historiques, les périmètres délimités des abords et les sites patrimoniaux remarquables font l'objets de servitudes particulières.

### e. Dispositif existant

---

#### Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [PADDUC \(livret SMVM\)](#)
- [SDAGE Corse](#)
- [SCOT Costa Verde \(projet\)](#)
- [PLU Borgo \(révision en cours\) + PPRi](#)
- [PLU Birguglia + PPRi](#)
- [PLU Canale-di-Verde \(élaboration en cours\)](#)
- [CC Conca](#)
- [PLU Furiani + PPRi](#)
- [PLU Ghisonaccia + PPRi](#)
- [PLU Linguizzetta](#)
- [PLU Penta-di-Casinca \(élaboration en cours\) + PPRi](#)
- [PLU Poggio-Mezzana + PPRi](#)
- [PLU San-Nicolao \(révision en cours\) + PPRi](#)
- [PLU Santa-Maria-Poggio \(révision en cours\) + PPRi](#)
- [PLU Sari-Solenzara + PPRi](#)
- [PLU Santa-Lucia-di-Moriani + PPRi](#)
- [PLU Sorbo-Ocagnano + PPRi](#)
- [PLU Talasani \(élaboration en cours\) + PPRi](#)
- [PLU Tallone](#)
- [PLU Valle-di-Campoloro \(élaboration en cours\) + PPRi](#)
- [PLU Ventiseri \(élaboration en cours\) + PPRi](#)
- [PLU Venzolasca \(révision en cours\) + PPRi](#)
- [PLU Zonza \(révision en cours\)](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

### Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRDAM Corse](#)
- [PLAGEPOMI Corse \(en cours d'élaboration\)](#)
- [Charte PNR Corse](#)
- [SAGE Etang de Biguglia](#)
- [PPRI Aleria](#)
- [PPRI Cavu](#)
- [PPRI Cervione](#)
- [PPRI Lucciana](#)
- [PPRI Solaro](#)
- [PPRI Taglio Isolaccio](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

### f. Autres

---

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

#### Règlementation des pêches :

- Arrêté ministériel (mer) du 15/02/1983 modifié portant institution de cantonnements de pêche le long du littoral de la Corse,
- Arrêté préfectoral n°6/94 interdisant le mouillage, le chalutage et le dragage aux abords de l'émissaire situé sur le littoral de la commune de Cervione.
- Arrêté préfectoral n°7/94 interdisant le mouillage, le chalutage et le dragage aux abords de l'émissaire de rejet en mer situé sur le littoral des communes de Biguglia et Borgo (lieu dit « La Marana).
- Arrêté préfectoral n°37/93 interdisant le mouillage et le chalutage aux abords de l'émissaire du Murianincu sur le littoral de la commune de Santa Maria Poghju,

- Arrêté n°AGRM1936906A du 20 décembre 2019 portant modification de l'arrêté du 28 février 2013 portant adoption d'un plan de gestion pour la pêche professionnelle au chalut en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français.

#### Règlementation du mouillage de plus de 24 mètres :

- Arrêté Préfectoral n°319/2022 du 17 octobre 2022 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24 mètres et plus au droit du littoral des départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud, du port de commerce de Bastia (commune de Bastia) à la pointe de La Chiappa (commune de Porto-Vecchio);
- Arrêté Préfectoral n°251/2023 du 03 août 2023 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de longueur hors-tout supérieure ou égale à 45 mètres dans les eaux intérieures et la mer territoriale françaises de Méditerranée.

#### Zones de mouillages et d'équipements légers :

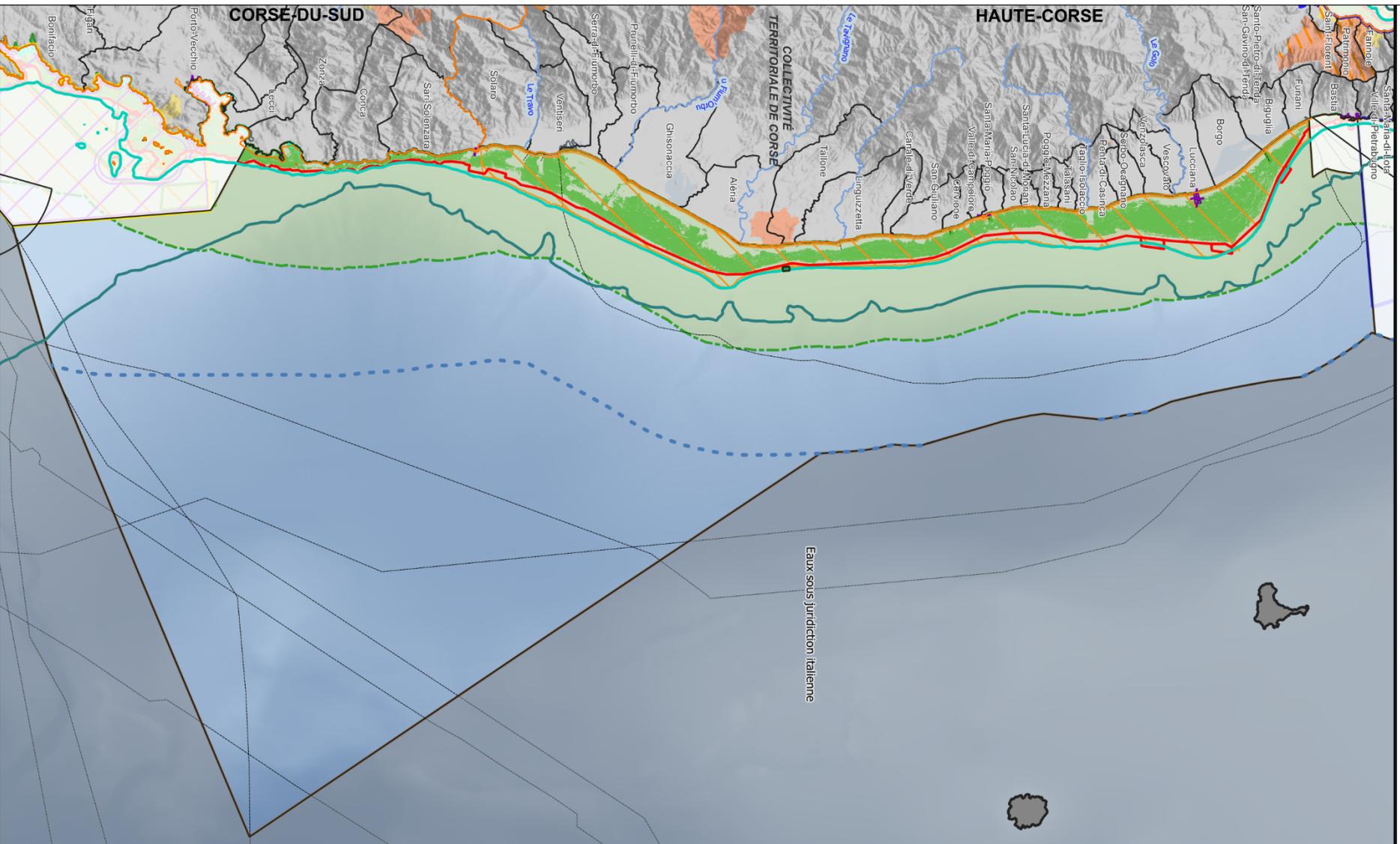
- Zonza (AIP 2023-177).

#### Règlementation de la navigation :

- Mesures d'organisation du trafic dans les Bouches de Bonifacio :
  - Arrêté Préfectoral n°147/2018 du 9 juillet 2018 réglementant la navigation dans les Bouches de Bonifacio en vue de prévenir les pollutions marines accidentelles ;
  - Circulaire de l'OMI SN/Circ.198 du 26 mai 1998 amendée par la circulaire de l'OMI SN/Circ.201 du 26 mai 1998 et la circulaire de l'OMI SN/Circ.309 du 28 mai 2012.

#### Autres dispositifs :

# Carte de l'existant de la plaine orientale et large est de la Corse



## Limites administratives

-  Limite extérieure de la mer territoriale (12 Nq)
-  Limites départementales
-  Padduc avec chapitre individualisé valant SMVM
-  Communes littorales

## Aires marines protégées

-  Limites administratives portuaires
-  Zones NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore
-  Arrêté de protection de biotope
-  Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPIIM)
-  Espaces maritimes reconnus comme Zone de Protection forte (ZPF)

## Bathymétrie

-  Isobathe 50 m
-  Isobathe 200 m

## Réseaux trophiques

-  Principaux fleuves

## Habitats naturels et artificiels

-  Herbiers
-  Mate morte
-  Roche

## Activités économiques spatialisées

-  Aquaculture

## Zones réglementées

-  Arrêts de réglementation de mouillage (ZMEI)

-  Règlementations relatives au mouillage
-  Arrêts de réglementation des pêches

-  Interdiction permanente
-  Interdiction saisonnière

-  Arrêts de réglementation de la navigation
-  Mesures d'organisation du trafic dans les Bouches de Bonifacio

## Interconnexions

-  Câbles et conduites sous-marines

## 2. Synthèse des enjeux

### a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2<sup>nd</sup> cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024<sup>1</sup>. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : **majeur**, **fort**, **moyen**, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques		Description	Qualification
<b>Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques</b>	Zone d'interface terre-mer et panache fluviaux	Transition mer lagunes (nutriments, juvéniles de poissons)	Fort
	Structures hydrographiques particulières	Circulation cyclonique au sud, qui forme une zone d'eau plus fraîche et (relativement) plus productive	Fort
<b>Habitats benthiques et structures geomorphologiques</b>	Habitats biogéniques	Herbiers de posidonie, récif barrière de posidonie Association à rhodolithes, herbiers à cymodocées Recifs d'Hermelles	Fort
	Habitats profonds	Vases bathyales à pennatules, à gorgones et à crinoïde	Majeur
	Habitats rocheux	Grottes	Moyen
	Habitats sédimentaires	Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasé, sédiments intertidaux, vase subtidale Sables fins subtidaux	Fort
<b>Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines</b>	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Anchois, denti et merlu	Fort
	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Alose agone et anguille	Fort
	Populations localement importantes d'élaémobranché	Pocheteau noir	Fort
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Goéland leucophée	Faible

<sup>1</sup> Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Grande nacre, patelle géante & grande cigale	nd
Enjeux transversaux	Autres cétacés	Grand dauphin Manque de connaissance : dauphins de Risso, rorquals, ziphius	Fort
	Tortues marines	Enjeu transversal : observations en hausse de tortues caouannes en mer. Zones de ponte	nd

## b. Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économiques, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Activités de whale watching		Inexistant
Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes...		Inexistant
Ancrage/mouillages	La fréquentation de plaisance est relativement faible dans cette zone, à l'exception de Solenzara où il a un risque lié à la pression de mouillage sur les herbiers de posidonie. Une ZMEL est présente à Zonza, divisée en 4 zones. Les mouillages forains sont plus fréquents dans le Sud de la zone. Le mouillage de la grande plaisance est interdit depuis 2022 sur les herbiers dans cette zone.	Moyen
Activités nautiques motorisés (plaisance, jet ski, ...) dont rejet	Les activités des sports nautiques (véhicules nautiques à moteur, voile, canoé-kayak, ...) sont présentes à la Marana mais aussi un petit peu tout le long de la plaine près des centres de vacances nautiques. La petite plaisance est aussi observée près des ports de Taverna et Solenzara, et entre Aléria et Ghisonaccia. Le jet-ski est également présent à Ghisonaccia. Quelques navires de grande plaisance sont observés sur les côtes au sud de la zone à proximité du golfe de Porto-Vecchio.	Faible

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
<b>Activités nautiques non motorisés (paddle, planche à voile, kyte, windsurf, voile ou wingfoil...) ...)</b>	Le sud de la zone accueille des sites propices aux activités nautiques non motorisées.	Faible
<b>Activités sur les plages (baignade, char à voile, ...)</b>	Les plages de la zone sont fortement prisées par les touristes, particulièrement durant la période estivale. Les plages de la zone s'étendent sur plusieurs kilomètres et celles de Furiani, Biguglia, Borgo, Lucciana sont les plus fréquentées.	Fort
<b>Agriculture</b>	Le nord de la zone est occupé par une agriculture de bocage, avec une prédominance de prairies et de vergers (agrumes, kiwis ...). Les plaines orientales de la Corse sont désormais mises en valeur par une agriculture intensive maintenue par son drainage et son irrigation. Agrumes, maraîchage, vergers, prairies, cultures fourragères et vignes composent une mosaïque variée.	Faible
<b>Aquaculture</b>	L'étang de Diane accueille de la mytiliculture et des concessions en mer.	Faible
<b>Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)</b>	L'artificialisation se concentre aux zones portuaires (port de Solenzara et de Taverna) et aux embouchures des étangs, mais également autour des campings et des marinas.	Faible
<b>Rechargement de plages</b>		Inexistant
<b>Câbles dont atterrissage et canalisations (eaux douces)</b>	Des interconnexions sous-marines sont très présentes. De nombreux câbles italiens traversent la zone.	Faible
<b>Constructions navales</b>		Inexistant
<b>Dessalement</b>		Inexistant
<b>Energie marine renouvelable - éolien</b>		Inexistant
<b>Energie marine renouvelable - Thalassothermie</b>		Inexistant
<b>Pêche à pied</b>	Pêche à la telline ?	?
<b>Pêche loisir</b>	La pêche de loisir est pratiquée dans la zone, essentiellement depuis le bord.	Moyen
<b>Pêche professionnelle arts dormants</b>	Les pêcheurs fréquentant la zone dépendent des prud'homies de Porto-Vecchio et de Bastia. La zone présente la plus grande diversité de métiers exercés. La pêche aux petits métiers et aux arts trainants sont présentes sur l'ensemble du littoral avec également la présence de pêcheurs italiens au-delà des 12 MN..	Moyen
<b>Pêche professionnelle arts trainants</b>		
<b>Plongée sous-marine, snorkelling, apnée (hors ancrage)</b>	La zone totalise une quinzaine de sites de plongée.	Moyen
<b>Patrimoine sous-marin</b>	La DRASSM identifie de nombreux vestiges et épaves datant de toutes les périodes de l'histoire.	Moyen

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
<b>Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)</b>	Présence du terminal pétrolier de Luciana, du port de Taverna (plaisance et pêche) et du port de Solenzara (plaisance), ces deux derniers avec une capacité d'accueil importante.	Moyen
<b>Récifs artificiels</b>		Inexistant
<b>Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales</b>	Au sein de la zone, selon le ministère chargé de la santé, 34 sites de baignade ont des eaux de qualité excellente, 3 sites de bonne qualité et un site de qualité suffisante (Marine de Sorbo).	Fort
<b>Survol aérien</b>		Inexistant
<b>Transport de passagers / Navettes maritimes</b>		Inexistant
<b>Transport de passagers / Promenade en mer</b>		Inexistant
<b>Transport maritime commerce</b>	La zone constitue l'une des principales routes du trafic maritime en Méditerranée (cargos et tankers).	Fort
<b>Transport maritime passagers croisière</b>	La zone constitue l'une des principales routes de transport de passagers en Méditerranée.	Fort
<b>Tourisme</b>	Le tourisme se développe sur la plaine orientale mais à un niveau différent des zones voisines (littoral occidental et Bouches de Bonifacio). La zone possède un potentiel modéré en termes d'accueil de touristes.	Moyen

### c. Enjeux transversaux

Sites			
Catégorie	Description	Nature de l'enjeu	Qualification
<b>Sites classés</b>	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont les qualités et valeurs paysagères doivent être rigoureusement préservées.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. (Art. L341-10 CE)</p>	<i>Inexistant</i>
<b>Sites inscrits</b>	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. (Art. L341-1 CE). L'avis de l'ABF est requis sur les projets et prend une forme simple (indicatif) ou conforme (pour les démolitions)</p>	<i>Inexistant</i>
<b>Opération Grands Sites</b>	<p>Les Opérations Grands Sites (OGS) et leur label Grands Sites de France (GSF) œuvrent à la bonne préservation et à la mise en valeur des sites naturels classés de grande notoriété et leurs espaces associés, subissant une très forte fréquentation, et se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration, au travers d'un schéma d'accueil et d'un programme d'actions : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc.</p>	<p>Paysage / Enjeu de gestion et de préservation</p>	<i>Inexistant</i>

<b>Sites patrimoniaux remarquables</b>	<p>Institués par la loi LCAP de 2017. Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »</p> <p>Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).</p>	Patrimoine / Enjeu de préservation	<i>Fort</i>
<b>Monuments historiques et périmètres de protection associés</b>	<p>La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit « délimité » c'est-à-dire un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.</p> <p>À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci. Ces périmètres ont vocation à être transformés en périmètres délimités des abords.</p>		<i>Fort</i>

Paysages				
Catégorie	Description	Noms	Nature de l'enjeu	Qualification
<b>Atlas des paysages</b>	<p>L'atlas des paysages est un document de connaissance qui vise à identifier tous les paysages d'un territoire, d'en comprendre les structures et d'en saisir les évolutions et les valeurs.</p> <p>Les enjeux sont identifiés à l'échelle des ensembles paysagers regroupant plusieurs unités paysagères.</p>	Plaine de Santa Lucia		
		Vallée de Tarcu		
		Plaine et vallée de Solenzara		
		Vallée de Travu		
		Plaine de l'Abatescu - Travu		
		Etang d'Urbinu		
		Plaines du Fium'Orbu et Tagnone		
		Plaine d'Aleria		
		Etang de Diana		
		Plaine de la Casinca		
		Plaine de Bravona - Alesani		
		Etang de Biguglia et Lido de la Marana		
<b>Observatoires photographiques des paysages</b>	<p>L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux liés aux transformations des paysages à l'échelle d'un itinéraire.</p>	L'Observatoire photographique du paysage de Corse		

<b>Plan de paysage</b>	Le plan de paysage est un outil pour aider les collectivités à définir leurs objectifs de qualité paysagère (OQP). Il constitue des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.	Aucun dans la zone		
<b>UNESCO</b>	Bien ou territoire reconnu par l'UNESCO pour ses richesses naturelles et culturelles, ainsi que pour l'engagement de ses acteurs dans des démarches de développement durable	Aucune dans la zone		
<b>Patrimoine sous-marin</b>				

<b>Risques littoraux</b>	
<b>Risques</b>	<b>Description</b>
<b>Evolution du trait de côte</b>	
<b>Submersion marine</b>	L'Etat s'appuie sur des études en cours du BRGM pour étudier l'aléa submersion marine et envisager si cela est pertinent de réaliser et d'approuver des PPRL.
<b>Tsunami</b>	Le risque tsunami est une particularité de la façade Méditerranée. Par ailleurs, les experts de l'Unesco alertent sur le risque tsunami en façade : « Les statistiques montrent que la probabilité d'une vague de tsunami de plus de 1 mètre en Méditerranée dans les trente prochaines années est proche de 100 % ». Pour se préparer à cette possibilité, le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud a demandé à la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM) de conduire une démarche de réflexions sur les territoires du littoral de l'Arc Méditerranéen pour accompagner les collectivités dans le développement de la culture du risque, l'information préventive, la diffusion de l'alerte en local et l'acquisition de bons réflexes par la population pour le risque tsunami.

### 3. Prescriptions ou recommandations

Ecologiques	Prescriptions	Identifier des zones potentielles pour la labellisation en zone de protection forte	Renforcer la réglementation et le contrôle au sein des zones de protection fortes potentielles	Assurer la protection et la gestion des habitats d'intérêt communautaire hors aires marines protégées	Identifier et surveiller les espèces non indigènes
		Renforcer la politique de protection des herbiers de posidonie	Préserver et protéger les espaces de nidification des oiseaux marins	Réduire l'impact des activités anthropiques sur la mégafaune marine	Maintenir et restaurer les continuités écologiques entre la mer et les réseaux lagunaires
		Maintenir et restaurer la continuité écologique Mer-Terre			
	Recommandations	Favoriser les collaborations entre les gestionnaires dans la gestion des milieux dans une continuité Mer-Terre	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données	Prendre en compte les effets cumulés de l'ensemble des activités	
Sites & Paysages	Prescriptions	Préserver les paysages marins, sous-marins et littoraux			
	Recommandations	Gérer la fréquentation du littoral	Assurer la maîtrise foncière du littoral	Maintenir les coupures d'urbanisation sur le littoral et le retrolittoral	Renaturer les embouchures et les espaces adjacents
		Lutter contre la cabanisation	Préserver et transmettre un patrimoine et une culture maritime	Maintenir les ambiances naturelles et les éléments paysagers perceptibles au lointain	Optimiser la conception des nouveaux paysages de la mer pour en réduire l'impact

Risques	Prescriptions	Planifier et accompagner la recomposition spatiale des activités, des services et des biens vulnérables	Limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels	Lutter contre l'érosion du littoral et les risques naturels majeurs en priorisant les méthodes douces et durables en adéquation avec le bon fonctionnement des écosystèmes côtiers	Limiter l'artificialisation des espaces maritimes en lien avec le développement des énergies marines renouvelables
		Prévenir et lutter contre l'introduction d'espèces non indigènes	Prévenir et lutter contre les pollutions en mer et sur le littoral	Préserver ou restaurer les dynamiques sédimentaires	
	Recommandations	Favoriser la gestion intégrée du trait de côte			

Socio-économiques	Prescriptions	Soutenir les activités portuaires s'inscrivant dans les transitions écologiques et énergétiques	Favoriser l'implantation de projets de thalassothermie	Soutenir la durabilité et la compétitivité du transport maritime hauturier et des services maritimes	Développer la fourniture d'électricité à quai pour les navires en escales et mettre à disposition des carburants alternatifs
		Accompagner le développement de lignes de desserte publique maritime	Soutenir la décarbonation des navires de pêche professionnelle	Favoriser les initiatives de valorisation des produits de la pêche en circuit court	Soutenir le développement d'une aquaculture durable
		Approfondir, mettre en oeuvre et pérenniser le volet mer et littoral du PADDUC	Réduire l'impact du trafic maritime sur la biodiversité, particulièrement le risque de collision avec la mégafaune	Optimiser la pose de câbles en vue de limiter les conflits d'usage et d'éviter les habitats à enjeu fort	Soutenir la décarbonation des industries nautiques et navales
		Soutenir la filière de déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage	Favoriser le développement des sports nautiques et subaquatiques à faible impact sur l'environnement	Soutenir les dynamiques d'équipements et de services portuaires s'inscrivant dans les transitions écologiques et énergétiques	Soutenir la mise en place de zones de mouillages organisés dans les sites sensibles identifiés

		Déployer une politique d'accès touristique maîtrisé pour les zones littorales les plus sensibles dans le cadre de concertations locales	Garantir une occupation exemplaire et réversible du domaine public maritime	Maintenir et/ou restaurer le caractère naturel des plages	S'engager dans une démarche de certification de qualité respectueuse et responsable pour l'observation des baleines et des dauphins sauvages
		Réduire les impacts des activités récréatives et de la plaisance sur les écosystèmes et les paysages	Réduire les pressions de la croisière et du transport de passagers sur les écosystèmes et les paysages	Constituer une filière de collecte et de traitement optimisés, et de valorisation à terre des sédiments de dragages	Éduquer et sensibiliser les usagers de la mer
		Développer les aires marines éducatives	Décliner la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte	Limiter l'artificialisation du littoral et des petits fonds côtiers	Garantir aux piétons et aux personnes à mobilité réduite un accès libre et gratuit à la mer et au littoral
		Accompagner les pêcheurs professionnels dans la préservation des ressources et des écosystèmes	Mieux encadrer la pêche de loisir pour réduire ses impacts sur la ressource et les écosystèmes	Favoriser la coopération interportuaire	Favoriser la création de filières de collecte et de valorisation des déchets
	Recommandations	Réglementer le mouillage des petites et grosses unités	Développer des stratégies et projets de tourisme durable	Améliorer la capacité de collecte et de traitement des eaux usées et maintenir leur fonctionnement lors des périodes de saturation des réseaux	Réduire l'usage des engins nautiques motorisés
		Définir des modalités et des conditions d'accès plus strictes aux véhicules sur le rivage, pour préserver les écosystèmes			